L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Six piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payes, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de dix lignes pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publies jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyes.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer regulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

DROGUES, &C. &C.

20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do, couperose, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. salsepareille, 2000 do. arrow root, 10 tierçons et 20 bls. graines de lin, 10 barils esprit de térebentine, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs graines de moutarde du pays. A vendre par

JAMES S. SHAW, droguiste,
3 mai — Encoignure Decatur et Royale

LES soussignés ont reçu par le Dewitt Clinton et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché :

Tamarin très frais par barils,
Beurre de cacao,
Essence de giroflée,
Dito d'anis,
Dito de canelle,
Sirop anti-syphilitique du Dr. Gideau de St. Gervais, grands bouteilles,
Dito de calebasse,
Farine de graine de Lin,
Amadou,
Camphre,
Jalappe en poudre.

F. ORIOL & CO. *Pharmaciens.*
29 av.] Au coin des rues Dauphine et Conde.

BLANC DE BALEINE, &c.—171 boites blanc de baleine, 150 boites chandelle de suif, 219 barils maquereaux, reçus par le brick American et a vendre par.

30 avril. W. G. HEWES.

RIZ.—69 tierçons riz de première qualité, provenant du brick Atlas, et à vendre par
29 avril. W. G. HEWES.

BOUCAUTS DE MELASSE.—13 boucauts de mélasse, reçus par le brick Elvira, a vendre par Wm. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

BOIS DE TEINTURE.—24 boucaux bois de Campêche, reçus par le navire Canton-Packet. A vendre par

Wm. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

MARCHANDISES DOMESTIQUES.—25 balles toile à draps grise, de 4 4, épaisse et de qualité superieure, en débarquement du brick William, et à vendre par

27 avril *STETSON & AVERY.*

2000 Livres cire, à vendre par
27 avril. GRAY & DURRIVE.

933 Sacs café de la Havane, en débarquement de la goelette Rôle et Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
27 avril. rue des Magasins, no. 29.

DOUBLONS espagnols, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

PEAUX de chèvreuil, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

BLANC DE BALEINE, MACHELOU & &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv.; 200 barils maquereaux n°. 2, 200 do. no. 3, 100 caisses morue, très large et de première qualité en débarquement et à vendre par

27 avril. STETSON & AVERY.

PORC & JAMBON.—1000 barils porc, *prime*, 100 caisses jambons, plats côtes et épaules, récemment reçus et à vendre par

S. C. BELL,
26 avril rue du Canal no. 60

HABILLEMENS D'ETE.—LEE, WATSON & Co., au coin des rues de la Douane et de la levée, ont reçu par le de-Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au detail, à des prix modérés.

26 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MADAME **GICQUEL**, accoucheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupaient les messieurs Soulie, No. 211. 23 avril.

BAINGOIRES

EN MARBRE D'ITALIE.

18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un etablissement de bains publics.—A vendre ensemble ou separement, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO.
26 avril rue Royale no. 105.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société qui existait sous la raison de Pharard et Chery, est dissoute d'un commun accord et qu'il reste seul possesseur du dit établissement connu sous le nom du *Café Tivoliens*; il tiendra toujours une table d'hôte et des pensionnaires au premier étage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitués de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pourvu que l'on commande le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honoré jusqu'à ce moment.

23 avril. PLUMARD.

A VENDRE.—Deux bons **BILLARDS**, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

450 Sacs café fin vert, en débarquement de la goelette espagnole Cristina, à vendre par THAYER, HURD & CO.
22 avril. rue des Magasin.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
21 a.] H. PERRET & CHARBONNET.

RECU par le Motion, 2 balles contenant 30 mille bouchons, à vendre par
20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

SUCRE—25 boites sucre brun, maintenant en débarquement du brick Julia, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
16 avril. rue des Magasins, n°. 29

CAFÉ—550 sacs café fin vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par
16 avril THAYER, HURD & CO.

CAFÉ D'HAITI.—Seront débarqués ce matin, du navire General Hand, 250 sacs café d'Haiti, prime, à vendre par
12 avril *J. W. ZACHARIE & Co.*

CAFE DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Isabella y Juan, de la Havane, 184 sacs cafe vert, prime, à vendre par
12 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

EN débarquement du *de Witt-Clinton*, 12 biques, huile de baleine supérieure, rafinee en été ; 5 ballots ferblanterie mouree ; 10 caisses *arrow-root* superieure.—A vendre, rue de la Levee, no. 39, chez
25 avril THOMPSON & GRANT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

VENTES DES BIENS DE LA SUCCESSION DE FEU *CHS. JUMONVILLE DE VILLIERS.*

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuvres de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, Mardi le 7 du mois de Juin prochain, à la Bourse Hewlett les biens dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en :—

1o. **UN TERRAIN** situé en cette ville, rue Bourbon, ayant mesure française, quatre vingt quinze pieds de face à la rue Bourbon et cent vingt pieds de profondeur, le tout borné d'un coté par la propriété appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Greffin et de l'autre par celle appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Debon. Cette propriété sera divisée et vendue en deux lots, conformément à un plan fait par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la bourse. L'un des deux lots comprendra les établissements de la Boulangerie occupée par Mr. Casenave; et l'autre lot occupé par M. Erare, sera vendu sans y comprendre les bâtisses qui sont dessus, et qui appartiennent au sieur Erare, qui aura le droit de les enlever.

2o. **UN EMPLACEMENT** situé en cette ville ayant mesure américaine, cent vingt huit pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Condé, le tout borné dans la rue Condé par la propriété de Mr. Manuel Prados père, et dans la rue Dumaine par celle de M. Antoine Caraby. Cet emplacement sera divisé en six lots, conformément à un plan dressé par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, chaque lot sera vendu séparément et avec les belles batisses en briques qui sont dessus ; les lots Nos. 1, 3, 5, seront obligés de fournir au rez-de-chaussée seulement, un passage commun avec les lots qui les touchent respectivement.

3o. Les esclaves suivants, savoir :

1o. *MARCI*, nègre américain, d'environ vingt cinq ans, bonne pioche, charretier, laboureur et bonne hache.

2o. *JULIEN*, mulâtre, depuis vingt ans dans le pays, âge de vingt sept ans environ, cuisinier, charretier, cocher et bon à tout.

3o. *ZENON*, nègre créole, d'environ vingt huit ans, laboureur, charretier, domestique bon à tout.

4o. *CHARLOT*, nègre d'environ vingt deux ans, charretier, cocher, domestique, bon à tout.

5o. *PAULINE*, negresse claire, d'environ vingt six ans, domestique.

6o. *DÉSIRÉE*, negresse africaine, d'environ trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

7o. *MANON*, negresse créole, d'environ quinze ans domestique.

8o. *TEMPÉ*, negresse américaine, âgée d'environ vingt deux ans, couturière et domestique, et son enfant à la mamelle.

CONDITIONS :

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois de terme ; et les terrains avec les bâtisses à 1, 2 et 3 ans de terme ; Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des executeurs testamentaires de ladite succession, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront fournis, divisés en autant de coupons que le requerront les dits executeurs testamentaires.—Les actes de vente seront passés devant Louis T. Caire, not. publ.

6 mai—16,3ps.

LUNDI 23 mai prochain, à dix heures du matin, dans la paroisse St. Charles, (côte des Allemands,) sur la sucrerie où résidait et devait Pierre Bauchet St. Martin, père, à la requête de Mariane Perrot, veuve de Pierre Bauchet, et celle des héritiers du dit St. Martin père, il sera procédé par l'hon. Jean Marie Morel Gurtamand, juge de la dite paroisse et y remplissant les fonctions d'encanteur public, à la vente à l'encan et au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés suivantes et autres effets appartenant à la communauté qui a existé entre la dite veuve et son époux décédé ; savoir :

1o. **PROPRIÉTÉ FONCIÉRE.**

Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au-dessus de la sucrerie sur laquelle résidait ci-devant feu Pierre Bauchet St. Martin, père, mesurant environ deux arpens de face sur quatre-vingts de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Charles Perret aîné, et de l'autre par celle de la veuve de Neubourg, ensemble avec les batisses qui s'y trouvent, telles qu'elles sont décrites dans l'inventaire de la dite succession qui sera soumis aux assistants au moment de la vente.

2o. *ESCLAVES.*

1. Tom, nègre américain, de champ, âgé d'environ 40 ans.
2. Louis nègre américain, de champ, âgé d'environ 22 ans.
3. Jesse, nègre américain, de champ, âgé d'environ 33 ans.
4. Ned, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
5. Azie, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
6. Maximin nègre d'Afrique, (ayant une hernie) de champ, environ 35 ans.
7. Robert, negre americain, de champ, environ 22 ans.
8. Bob, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
9. Azie, nègre américain, un peu charretier, environ 22 ans.
10. James, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
11. George, nègre d'Afrique, un peu charretier, environ 20 ans.
12. Dick, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
13. Sam, nègre américain, bon à tout, environ 24 ans.
14. William Chicot, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
15. Laurince, nègre créole, (race Sambo,) charretier, environ 25 ans.
16. Henry, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
17. Gros John, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
18. Joe, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
19. Baptiste, nègre d'Afrique, de champ, environ 55 ans.
20. Prosper, nègre créole, charretier, environ 18 ans.
21. John, nègre créole, charretier, environ 20 ans.
22. Raphaël, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
23. Jean Baptiste, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
24. John Trot, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
25. Victorin, nègre créole (ayant une hernie) de champ, environ 18 ans.
26. William Johnson, nègre américain, charretier, environ 21 ans.
27. Daniel, nègre américain, de champ, environ 25 ans.
28. Valentin, nègre créole, charretier, environ 41 ans.
29. Alexandre, nègre créole (race Sambo, infirme,) de champ, environ 40 ans.
30. Peter Hall, nègre américain, de champ, environ 24 ans.
31. Pierre, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
32. Yoke, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
33. Prudent, nègre d'Afrique, de champ, environ 38 ans.
34. Gautier, (ayant une hernie,) jardinier, environ 38 ans.
35. George, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
36. Gabriel, nègre américain, de champ, environ 19 ans.
37. Nina, négresse américaine, de champ, environ 20 ans.
38. Cecilia, négresse américaine, de champ et un peu blanchisseuse, environ 26 ans.
39. Hélène, négresse américaine, de champ, environ 22 ans.
— Avec son garçon nommé Eugène, environ 3 ans.
40. Rose, négresse d'Afrique, cuisinière, environ 40 ans.
— Avec ses deux petites négrites nommées Céleste et Rosalie, environ 8 et 9 ans.
41. Azélie, négresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
42. Michel, enfant créole, fils de Rose, environ 14 ans.
43. Jean Baptiste, enfant créole, fils de Rose, environ 12 ans.
44. Clarisse, négresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
45. Hannah, négresse américaine (race Sambo,) couturière, environ 25 ans.
— Avec ses deux négrillons nommés Daniel, environ 9 ans, et Olivier, environ 7 ans.
46. Nancy, négresse américaine, blanchisseuse et couturière, environ 28 ans.
—Avec ses trois enfans, Valère négrillon, environ 9 ans.
Julie, négritte, environ 6 ans.
Marie Louise, négritte, environ 2 ans.
47. Henriette, negresse creole, servante et couturière, environ 16 ans.
48. Caroline, négresse créole, cuisinière, et environ 35 ans.
49. Joséphine, mulâtresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
50. Georgette, negresse créole, servante et blanchisseuse, environ 35 ans.
51. Antoinette, negresse créole, servante, et couturière, environ 14 ans.
52. Marie, négresse créole, servante et couturière, environ 20 ans.
avec sa petite mulâtresse, nommé Cecile, environ 4 ans.
53. Sophie, négresse créole, servante, environ 14 ans.
54. Françoise, negritte orpheline, environ 7 ans.
55. Vielle Sophie, negresse, créole environ 60 ans.
56. Esther, négresse créole, cuisinière et blanchisseuse, environ 50 ans.

3o. Instrumens aratoires, bêtes a cornes et autres animaux ; savoir ;

1o. Une certaine quantité *D'INSTRUMENS ARATOIRES*, detailles dans l'inventaire dont il a ete parle ci-dessus.

2o. Trente paires de bœufs.
Vingt six chevaux américains.
Onze chevaux creoles.
Six mules.
Vingt-cinq vaches.
Neuf veaux.
Cinquante-cinq moutons.

3o. Articles de menage et autres meubles.

CONDITIONS :

Les propriétés et effets ci-dessus seront vendus comme suit :—

Les meubles au comptant.

Les instrumens aratoires, bêtes a cornes et autres animaux, pour toute somme au-dessous de cinquante piastres, au comptant; et au-dessus de cette somme, en bons billets endossés à la satisfaction des vendeurs, à un an de credit du jour de la vente.

Et la terre et les esclaves, en trois paiemens égaux, à 1, 2 et 3 ans de credit, du jour de la dite vente, en bons billets endossés à satisfaction, comme ci-dessus, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les enchérisseurs sont avertis qu'ils pourront être requis, par un ou plusieurs des vendeurs, de diviser leurs billets par coupons de cinq cent ou mille piastres selon qu'il sera nécessaire, pour faciliter la division entre la veuve et les héritiers du défunt. 18 avril—10, 2ps

A LOUER

La maison occupée en ce moment par Mr. Pigenian, située en face de la halle aux bouchéries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ,
22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

A VENDRE,

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Conde; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Conde ; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres batisses ; ce terrain est situé rue Conde, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

UN jeune homme connaissant parfaitement la ville et les faubourgs, et parlant les trois langues, desire s'employer comme faiseur de recouvremens, il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 avril.

RECU et en débarquement du brick General M' Comb, venant de Marseille : 100 barriques vin, 98 barils amandes, 50 jarres do. 475 paniers huile, 360 dugdales do. 250 caisses cornichons assortis, 200 do. fruits à l'eau-de-vie, 400 paniers anisette, 1000 cordes d'ail, 10 balles bouchons, 300 caisses soufre en rouleaux, et 30 quintaux étoupe, à vendre par
20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

RUE DE LA LEVÉE, N°. 86.

MALCOLM McCALLUM vient de recevoir par le navire Dewitt Clinton, quelques Habillemens d'été, parmi lesquels il se trouve des redingotes de bombazine et de coutil ; des talons de bombazine et autres étoffes, gilets de dessous et à manches, &c. 23 avril

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subsequents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.

Par ordre de la Direction,
D. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE SIEUR FRETTÉ a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son domicile et son atelier de vitrier et de peintre rue Dumaine, entre les rues Condé et la Levée, à côté de la boulangerie de Mr. Poincy. Il offre à vendre des VITRES et des PEINTURES en gro et en detail à un prix très modere. ☞ Il continuera toujours son état de vitrier, peintre et tapissier en décors pour les appartemens. 19 avril—3,15j

MARCHANDISES DE FIL.—4 balles imitation toile française 5-4 et 6-4 ; 5 balles ticklenburg de 26½ pouces; 8 balles Tow Osunburg.

Reçues par le navire Carrol of Carolton, de Liverpool, et ayant droit au drawbork, à vendre par STETSON & AVERY,
18 avril rue du Camp.

CUIRS.—64 Côtés de Cuirs épais, de l'Amérique du Sud, recemment reçus et à vendre par
16 avril J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John McVaig contre *J. C. Warren.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 18 mai, à 5 heures, à l'encoignure de la briqueterie de M. Génois rues Tchoupitoulas et Robin, 1665 pieds de planches, et 12 portes &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

9 mai. L. DAUNOY, marshal.

Charles McMillen *vs.* J. E. Downey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 17 mai, à 4 heures, au principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 mai. L. DAUNOY, marshal.

Henry *vs.* Sprague & Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 4 juin prochain, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Carondelet et de la Commune, avec les dépendances qui s'y trouvent.

6 mai. L. DAUNOY, marshal.

Raffin Fernandez contre *Jean Cauvin.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 14 mai, à 4 heures de l'après-midi, plusieurs outils, des limes, un soufflet &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
5 mai marshal

P. Hacker contre *le capitaine Hodgson.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 16 mai courant, au Principal, à 4 heures de l'après-midi, une Montre en argent, saisie dans l'affaire ci-dessus.

5 mai L. DAUNOY, marshal

R. A. Right vs. *James Lambert—A. B. Leary* vs. *James Lambert.*

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, vendredi 13 mai courant, au Principal, à 4 heures P. M. 20 volumes Encyclopédie complète, saisis dans l'affaire ci-dessus.

4 mai. L. DAUNOY, marshal.

E. St. Martin contre *W. Perkins.*

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 9 mai prochain, à midi, sur les lieux, rue des Remparts, entre les rues St.-Pierre et Toulouse, 39 boucauts de sucre, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 avril L. DAUNOY, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. F. Smith, juge conseiller de la cour de cite, j'exposerai en vente, mardi 10 mai, à 4 heures, au Principal, divers articles de coutestible, saisis à la poursuite de F. McManis.

29 avril L. DAUNOY, marshal.

Wm. H. Covert contre *J. Fowler.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cite, j'exposerai en vente, mardi 10 de mai prochain, à 4 heures P. M., au Principal, une charrette et ses harnais, et 30 planches de chalan, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 avril. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. *une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.*

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Preval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le present, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques reclamations contre la dite embarcation, d'avoir a comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour deduire les raisons pourlesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les reclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa petition. L. DAUNOY,
30 avril marshal.

Madeline Bernard, f. d. c. d. vs. *Bastien Duplessis h. d. c. d.*

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité de la N.-Orleans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, la moitie du terrain no. 5 dans l'ilet 69, faubourg Lacourse ; la dite moitie de terrain, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

18 avril. L. DAUNOY, marshal.

200 barils approvisionnemens de battement, à vendre par
5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

$10 *DE RECOMPENSE.*

A quiconque ramènera à l'habitation A. Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, deux CHEVAUX anglais, egarés depuis le 22 du courant ; l'un est gris pommelé, de bon entretien et a côte ronde, âgé d'environ huit ans, l'autre, couleur canelle clair, très bien fait, âgé de trois ans et demi, tous deux sans marque ni etampe. S'adresser à
27 avril. T. NICOLET & CO.

$10 *DE RECOMPENSE.*

PARTI marron de chez MM. Duque Frères & Louis Harang, Paroisse Jefferson, lundi dernier, le nègre nommé **DAVIS**, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces anglais : il lui manque une dent devant à la marchoir inférieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de cet état. P. E. D. LIVAUDAIS.
4 avril— ☞ no. 56, rue de la Levée

A VENDRE par le soussigné, 10 barils graines de lin. [22 av.] FORESTIER.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orleans entre le café Tricolore et celui de l'encognure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la delicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps ; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

A. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES, N°. 97.

A reçu par le navire Hevétia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en détail.

Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Pommades en pot et en bâton,
Crême d'Amande, Savon do.,
Extrait d'odeur en formes très variées,
Huile Antique de Macassar et autres,
Savonnettes transparentes assorties,
Brosseries de toutes especes,
Fausses-queues, Perruques pour hommes et femmes,
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le dernier goût,
Cols pour homme, à la mode,
Bretelles, Bas de soie, Gants de chevreaux,
Peignes a naux, à retaper, &c. &c.,
Aussi :—Quelques jolis bustes de femme,
Razoirs de Rogers et de Paris,
Canifs, Ciseaux, etc. etc. 11 déc.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

8ème. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 14 Mai.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
28 avril *Directeur.*

IMPORTATION NOUVELLE.

L'Hydroconion,

OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies rentre dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine que M. Schneider vient d'enrichir par la précieuse découverte de l'hydroconion.

L'importation faite en France par M. Walz de l'appareil propre à l'administration de ce nouveau mode de bains, lui a mérité l'approbation de la Société de médecine pratique de Paris, à laquelle il l'a soumise, et lui a valu, de la part du public, par l'usage général qu'il fait de son nouvel appareil, la juste récompense du service qu'il a rendu à l'humanité.

Ces bains dont l'utilité est généralement reconnue en France, et sous le rapport de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel.

Le liquide contenu dans un réservoir élevé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se precipite de là, suivant les lois de l'hydrolique en des tuyaux plus étroits et disposés de différentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en forme de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires.

Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les decoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifferemment employes dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres.

Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varie d'administration, a produit les plus heureux résultats ; les medecins ont deja obtenu de nombreux succès dans une foule de cas tels que les engorgemens goutteux, les glandes strumeuses, les contractures des muscles, le scorbut, les digestions lentes, les fatigues, les épuisemens divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit egalement de tonifier l'economie animale.

Considere en outre sous le point de vue hygienique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il résulte de son emploi cet état de bien être, ce développement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion ; le lavage perpetuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosement, l'excitation que le frappement repète du liquide produit sur toute la peau, l'activite generale et le ton qui en resultent ; l'impression douce et agreable et la propreté qui en sont la suite, la facilité de transformer la vapeur en pluie et la pluie en vapeur ; toutes ces conditions sont autant de causes hygiéniques trop averées pour qu'il soit utile de s'étendre davantage à cet égard.

Les bains en pluie diffèrent du bain par immersion, en ce que dans l'usage de celui-ci, la pression que l'eau exerce sur le corps produit souvent une difficulté de respirer tellement forte, qu'elle amène un essoufflement très incommode; le sang se porte à la tête ; de là, douleur et vertige.

Le bain par aspersion au contraire produit un tout autre effet : l'eau qui tombe sur la surface du corps en gouteletes plus ou moins chaudes aide à la transpiration ; un léger chatouillement se fait sentir dans toutes les parties du corps ; la respiration se fait avec regularite ; elle devient de plus en plus large, le pouls s'accelère mais sans cesser d'être regulier, et, si l'on peut s'exprimer ainsi : les articulations sont plus fortes ; car on n'éprouve pas le sentiment de faiblesse qui suit toujours le bain d'immersion ; enfin on peut considerer l'invention de l'hydroconion comme l'objet d'une nouvelle jouissance dans la vie domestique à cause des sensations douces et agréables qu'il fait éprouver, et aussi en ce qu'il facilite chez l'un et l'autre sexe l'entretien de la propreté si salutaire au corps.

Avec l'appareil de M. Walz on peut prendre les bains chauds, frais et froids, les bains de douches et d'injections, les bains médicamenteux, onctueux, alcalins ou excitants, les bains de siège et enfin les bains à vapeur dont l'utilite est si grande et qui cependant sont si négligés à cause des frais immenses et des soins qu'à toujours nécessités l'installation d'un bain domestique à vapeur.

Ces nouveaux bains, outre le peu d'espace qu'ils peuvent occuper dans un appartement, ne causent aucun dérangement dans le service d'une maison ; on trouvera même, s'il faut entrer jusque dans les plus petits détails, économie de temps, de combustible et d'eau ; faits sous la forme de différens meubles ces mêmes bains peuvent orner le cabinet de toilette le plus riche, le salon le mieux décoré, comme la chambre la plus simple et la plus modeste; ces bains sous la forme d'une bibliothèque ou d'une armoire, se trouveront toujours faire partie des meubles indispensables d'une maison.

Mr. Gicquel, initié par Mr. Walz aux secrets de l'établissement de cet appareil se chargera de les établir sous la forme et de la manière qu'on lui indiquera.

Le public sera admis à les visiter le 1er. mai prochain, à l'établissement des Bains Hydroconion, rue Bourbon, entre les rues St. Anne et Dumaine. 23 avril—15,2ps

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et éficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérit, son c'est manifestée, et en preuve de la cure, lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.
19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux : je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément ; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois : il avait presque perdu la vue ; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a f